

ARRETE 2026-089
Portant délégation de signature à
Madame Sabrina FLORQUIN BLONDEL

Madame Nathalie DEBAISIEUX,
Maire de la Commune de LAVENTIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-19 ;
Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et des adjoints en date du 21 mars 2026 ;
Considérant que Madame Sabrina FLORQUIN BLONDEL, Directrice Générale des Services, Attaché Principal territorial, réunit les conditions réglementaires pour exercer les missions ci-après ;

ARRETE

Article 1 :

Sabrina FLORQUIN BLONDEL, née le [REDACTED] à [REDACTED], domiciliée à [REDACTED] est déléguée, pour la durée du mandat et sous ma responsabilité et ma surveillance pour certains actes de gestion courante.

Article 2 :

A ce titre, délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et responsabilité, à Madame Sabrina FLORQUIN BLONDEL, Directrice Générale des Services, pour les actes :

- Relatif aux marchés publics (devis, bons de commandes et bons d'engagements),
- Relatif aux bordereaux de mandements
- Relatif aux bordereaux de titres

Article 3 :

Madame le Maire et Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Laventie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Une expédition du présent arrêté sera :

- remise à l'intéressée,
- transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de BETHUNE,
- transmise à Monsieur le procureur de République près le Tribunal de Grande Instance de BETHUNE.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Laventie, le 23 Mars 2026

La Maire de Laventie,
Nathalie Debaisieux



Sabrina Florquin Blondel



Handwritten signature of Sabrina Florquin Blondel.